

**Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETTIER, Adjoints

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

ABSENTS : Anne IZABELLE

PROCURATIONS : Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°2025-10

OBJET : Sollicitation de financements publics dans le cadre du Contrat Vert et Bleu pour le projet de gestion de la biodiversité sur le site de Freydières

Madame la Maire rappelle que la commune mène depuis plusieurs années des actions de protection des ressources naturelles et de la biodiversité sur le site de Freydières, dans un contexte de surféquentation du site. A ce titre, la commune a répondu à l'appel à projets Contrat Vert et Bleu de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de l'Isère, porté par l'Espace Belledonne pour l'année 2025. Le projet consiste à réaliser des inventaires des espèces présentes et à sensibiliser les usagers du site sur les enjeux et les bons gestes à adopter.

Le plan de financement est établi comme suit :

Financier	%	Investissement (montant en €)	%	Fonctionnement (montant en €)	TOTAL (€) HT
Région Auvergne Rhône Alpes	40	5 175 €	40	1 215 €	9 390 €
Département de l'Isère	40	5 175 €	40	1 215 €	9 390 €
Autofinancement	20	2 588 €	20	608 €	3 195 €
TOTAL (€) HT	100	12 938 €	100	3 038 €	15 975 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AUTORISE Mme la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR :14

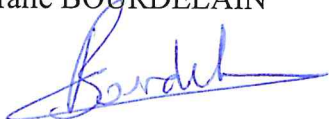
CONTRE :0

ABSTENTION :0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 25 mars 2025

Coralie BOURDELAIN



Maire



Patrick HERVE



Secrétaire de Séance